

## FICHE DE POSTE

### ADJOINT TECHNIQUE En charge de l'entretien des Ecoles

Sous l'autorité hiérarchique du maire de la commune, de la directrice générale des services et du Président du Syndicat et dans le respect de la discrétion professionnelle, l'agent chargé de l'entretien contribue à maintenir en état de propreté et de fonctionnement des locaux, matériels qui lui sont affectés.

Il réalise les opérations de nettoyage des surfaces, des installations, des équipements, du mobilier et du matériel.

L'adjoint technique nettoie, dépoussière, lave et désinfecte les lieux professionnels.

#### **Exécution des activités :**

- Préparer le matériel, les produits de nettoyage...
- Faire le point sur les stocks de produits et en référer à la personne chargée des commandes
- S'informer sur l'utilisation des produits et des matériels
- Contrôler l'état de propreté des locaux
- Ranger les locaux
- Enlever les poussières des surfaces, les détritrus
- Nettoyer les sols, les vitres, le mobilier, les équipements et matériel
- Réaliser des opérations de rénovation de surfaces
- Trier et vider les corbeilles
- Nettoyer le matériel de nettoyage
- Approvisionner les distributeurs (essuies mains, savon, papier toilette...)
- Nettoyer, désinfecter les sanitaires
- Entretenir et nettoyer le linge
- Utiliser les matériels destinés aux opérations d'entretien

#### **Réglementation :**

- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Respecter les consignes et les protocoles
- Respecter la réglementation
- Rendre compte de façon écrite et orale

#### **Communication :**

- Rendre compte de son activité
- Signaler tout dysfonctionnement à la personne compétente
- Alerter en cas d'urgence
- Participer à des réunions concernant son activité